



L'an deux mil vingt-deux et le quatorze septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Michel PETIT, Maire.

Date de la convocation : le 6 septembre 2022

Etaient présents : Coralie CANTAU, Rémi CAZALET, Nathalie HARDUYA, Pauline ICART-FABIOL Corentin JEGUN, Michel PETIT, Matthieu PLOUVIER-KUNZ, Murielle RIGAUD et Christian TOLLIS.

Etait excusée : Christine BOUEILH

### **ORDRE DU JOUR :**

- Décision modificative sur les deux budgets
- Consultation sur travaux Enedis
- Communauté des communes Armagnac Adour
- Remplacement d'un agent technique
- Dossier sur contrat d'assurances
- Point sur les commissions
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

#### Toutes les délibérations, où le vote n'est pas précisé, ont été prises avec les votes suivants :

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	11
Nombre de membres en exercice	10
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	00
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	09
<b>Nombre de voix pour</b>	<b>08</b>
<b>Nombre de voix contre</b>	<b>01</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>00</b>

*Toutes les délibérations sont prises à l'unanimité sauf indication contraire.*

Le Maire demande l'approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal (21 juin 2022). Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Puis il demande aux conseillers de désigner un ou une secrétaire de séance.

Pauline ICART-FABIOL est désignée secrétaire de séance.

### **1. Décision modificative sur les deux budgets :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget de l'énergie photovoltaïque, il avait été prévu la somme de 13.800,00 € en dépense de fonctionnement à l'article 61558. Cette somme était destinée à la réparation des cellules photovoltaïques, après le sinistre expertisé par MMA et qui avait été indemnisé en recettes de fonctionnement à l'article 778.

L'entreprise DUBECQ, chargée de la réparation, avait jusqu'au mois d'avril 2022 maintenu le montant du devis. Elle devait intervenir en avril 2022. Or elle a repoussé son intervention à fin juillet 2022 et a présenté un nouveau devis le 25 juillet 2022 de 22.819,46 € au lieu de 13.800,00 € prévu, soit une augmentation de 9.019,46 €. Ce nouveau devis a été accepté car la situation l'exigeait. Il convient maintenant de procéder au paiement de ces réparations. Pour cela, il faut deux décisions modificatives budgétaires :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

- 1) Modifier le chapitre 11, article 61521 de - 9.065,86 € : soit de 25.865,86 € voté à 16.800,00 €
- 2) Modifier le chapitre 65, article 6573641 de : + 9.065,86 € soit de 0,00 € voté à 9.065,86 €

## BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE :

- 1) Modifier le chapitre 74 (subvention d'exploitation) de : + 9.065,86 € soit de 0,00 € voté à 9.065,86 €
- 2) Modifier en dépense le chapitre 11, article 61521 de + 9.065,86 € soit de 13.800,00 € voté à 22.865,86 €

Un mandat sera effectué du budget principal de l'article 6573641 et un titre sera émis au chapitre 74 du budget photovoltaïque pour finaliser cette opération.

### **Le conseil municipal, après avoir écouté l'exposé du maire délibère et décide :**

- De modifier le budget principal : article 61521 : - 9.065,86 € et article 6573641 : + 9.065,86 €
- De modifier le budget photovoltaïque (fonctionnement) : en recettes article 74 : + 9.065,86 € et en dépenses article 61521 : + 9.065,86 €
- D'autoriser le maire, après modification, à mandater la somme de 9.065,86 € du budget principal (article 6573641) et d'émettre un titre d'un montant de 9.065,86 € sur le chapitre 74 du budget photovoltaïque.

La délibération est adoptée par 9 votes, 8 POUR et 1 CONTRE.

## **2. Consultation sur travaux ENEDIS**

Le maire lit le courrier d'ENEDIS et fait circuler le plan des travaux qui seront effectués sur la commune. Il s'agit d'un courrier du 2 septembre 2022 et le conseil a jusqu'au 23 septembre 2022 (vingt-un jours calendaires) pour se prononcer. Il s'agit de travaux de renforcement de la ligne de l'école avec une armoire implantée sur la rue Du Barry.

Le conseil municipal prend connaissance des documents et ne trouve rien à redire. Il n'y aura donc aucune suite sur ce dossier, ce qui veut dire que l'accord est réputé favorable.

De plus, pour ENEDIS, Jean-marc DUPUY, le correspondant des collectivités, a écrit que la redevance pour notre commune serait de 221,00 € et que le titre de recettes qui ne correspondrait pas à cette somme serait rejeté.

Enfin, le maire demande à Matthieu PLOUVIER si une date a été choisie pour les rencontres ENEDIS. Matthieu a choisi et assistera à la réunion du 19 octobre 2022 qui se tiendra aux Arènes de NOGARO.

## **3. Communauté de communes ARMAGNAC ADOUR : le PLUi**

Le maire rappelle qu'un débat doit avoir lieu sur le nouveau P.A.D.D. adopté le 4 juillet 2022 par le conseil communautaire à Verlus. Pour mieux expliquer les enjeux de ce plan d'aménagement et de développement durable, il invite Murielle RIGAUD à relater l'entretien vidéo qu'elle a eu avec le cabinet chargé d'élaborer le PLUi.

Murielle prend la parole et précise qu'elle a pu faire le point, avec Christine BOUEILH, sur le plan d'aménagement et de développement durable. Un premier point concerne la zone d'activités de Plaimont. Certains terrains, vu la zone rouge du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ne pourront être utilisés et l'échange est fait avec des terrains près du parking actuel. Le maire rappelle que c'est là que Plaimont a déposé un dossier pour une centrale solaire. Au quartier du Cos, le choix de ne pas urbaniser à côté de la chartreuse sera respecté. Enfin, un dernier terrain, route du Béarn, fait l'objet de contestation par la DDT. En effet, ce terrain fait l'objet d'une subvention de la PAC européenne et est donc forcément un terrain de zone agricole ou de zone naturelle.

Sinon, le projet est conforme aux premiers débats organisés au sein de conseil municipal lors du lancement de ce PLUi. Le maire, après avoir entendu les conseillers, met donc un terme au débat sur le P.A.D.D.

## **4. Remplacement d'un agent technique (agent d'entretien)**

Anne-Marie MAZOYER a prolongé son congé de maladie et le ménage, tant à la mairie, qu'au foyer, qu'aux WC publics, n'est plus assuré. Il convient de procéder à un recrutement pour pallier à ce manque.

Le maire souhaite alléger la gestion. Il va donc téléphoner à l'E.S.P.A d'Aignan pour trouver quelqu'un. Seule la prestation (6 heures de mangé) sera payée et il n'y aura aucune déclaration à faire.

Toutefois, le congé d'Annie se termine le 18 septembre 2022 et il faudra attendre lundi pour savoir si elle reprend.

## **5. Lancement de la consultation sur les contrats d'assurance**

Le rapport de sinistralité demandé à M.M.M.A est enfin arrivé. Le maire propose donc de lancer correctement une étude de marché avec différents assureurs.

AVIVA est en train d'éditer un devis, M.M.M.A souhaite aussi refaire une offre. Il convient de solliciter d'autres assurances comme AXA, la SMACL .....

Le débat s'engage. Effectivement, Rodolphe ICETA d'AVIVA est en train d'établir un devis. Par courrier, il faut redemander un devis à MMA de NOGARO. AXA ne souhaite pas répondre à l'appel d'offres. Murielle RIGAUD rencontrera au Crédit Agricole l'agent de la SMACL. Enfin, il faut saisir, à RISCLE, Groupama. Le maire propose d'établir un cahier des charges (risques couverts) maintenant que le relevé de sinistralité est revenu.

## **6. Point sur les commissions**

### **a) Budget et Finances : Présidente – Murielle RIGAUD**

Le point sera fait lors du prochain conseil municipal puisque le maire et l'adjointe travailleront sur la réalisation du budget aux trois-quarts de l'année. En effet, ce point permettra de voir si des décisions modificatives doivent être prises ou si des travaux peuvent être lancés si la trésorerie nécessaire est là !

### **b) Environnement : Protection et cadre de vie : Présidente Coralie CANTAU**

**&**

### **c) Environnement : Embellissement et plantations : Présidente : Pauline ICART-FABIOL**

Ces deux commissions ont été réunies en une seule.

Pour l'EMBELLISSEMENT, il faut d'ores et déjà s'intéresser aux pensées qui seront plantées dans les différents parterres de la commune. Par contre, il faut se poser la question des plantations de printemps puisque les étés semblent restrictifs en arrosage. Donc, il faudrait voir le type de fleurs à privilégier, celles qui ont besoin de peu d'eau !

Pour l'ENVIRONNEMENT, le maire signale la présence de cas de dengues à Miélan et à Mirande. Il faut donc s'intéresser au démoustiquage. La première sensibilisation passe par la destruction des gîtes larvaires.

### **d) Prévention des risques : Présidente Christine BOUEILH**

Christine est absente mais pendant l'été elle a pu assurer les alertes météo.

### **e) Gestion du Personnel : Président Michel PETIT**

Franck et Sydney suivront un stage de formation pour des travaux de carrelage du 10 au 12 octobre 2022 à Tarbes. Leur convocation vient d'arriver.

Méryl suivra aussi un stage de formation de secrétariat (les démarches administratives dans une mairie) la semaine suivante.

Enfin, le point sur le remplacement d'Anne-Marie MAZOYER a été traité dans l'ordre du jour.

### **f) Travaux : Président : Corentin JEGUN.**

Pendant l'été, un devis de climatisation de la mairie a été présenté. Que faut-il en penser ? Ne faudrait-il pas envisager un plan plus global et voir aussi avec la C.C.A.A. si elle souhaite climatiser l'école. Il s'agit de pompes à chaleur air/air permettant une climatisation réversible.

Pour le mur de soutènement, la décision sera prise au conseil municipal d'octobre, après le point budgétaire.

Enfin il faut noter que les allées du cimetière ont été entièrement refaites et c'est une réussite.

g) **Aménagement et cadre de vie – Loisirs - Tourisme** : Présidente Nathalie HARDUYA

Nathalie fait le point sur la préparation des Journées du Patrimoine.

Les préparatifs débiteront le vendredi soir 16 septembre 2022 par le montage des chapiteaux. Il faudra deux chapiteaux pour les repas puisque près de 150 repas seront servis. Un appel a été lancé à tous les bénévoles.

Le samedi, vers 9h30, débutera la randonnée sur le chemin « entre Vignes et Adour ». Le rendez-vous est sur la place du multiservice avec une collation (café, jus de fruit, viennoiserie ...). Une halte est prévue au Cos organisée par Josette COURTADE, et une autre aux vignes de Conderine organisée par Murielle RIGAUD. Enfin la randonnée se terminera dans la cour du monastère avec un apéritif servi par les gérants, Jean-Paul et Béatrice TOSSENS.

Le midi, c'est un pique-nique avec tous les bénévoles qui le souhaitent et la préparation du site pour les repas et le concert.

A 19h00, l'accueil est organisé : tickets, service au plateau (axioa et pommes de terre, éclair et verre de vin) et ce jusqu'à 21h. Une buvette, en parallèle, avec assiettes de tapas fonctionnera.

A 21h00, c'est le concert en l'église avec le groupe Boisson Divine. Les gens seront placés en fonction de leurs tickets. Puis à l'issue du concert, ce sera encore le fonctionnement de la buvette.

Le rangement est prévu le lundi 19 septembre 2022 à 17h00 puisque le dimanche certains bénévoles suivront l'équipe de la J.S.R. pour un match de poule à côté d'Oloron-Sainte-Marie.

Enfin, Nathalie termine par la présentation des affiches officielles qui n'ont pas été utilisées vu leur côté totalement inesthétique !

## **7. Questions diverses**

Il n'y a pas de questions diverses. Le maire en profite pour souhaiter un joyeux anniversaire au doyen de ce conseil, Christian TOLLIS.

La séance est levée à 22h30.